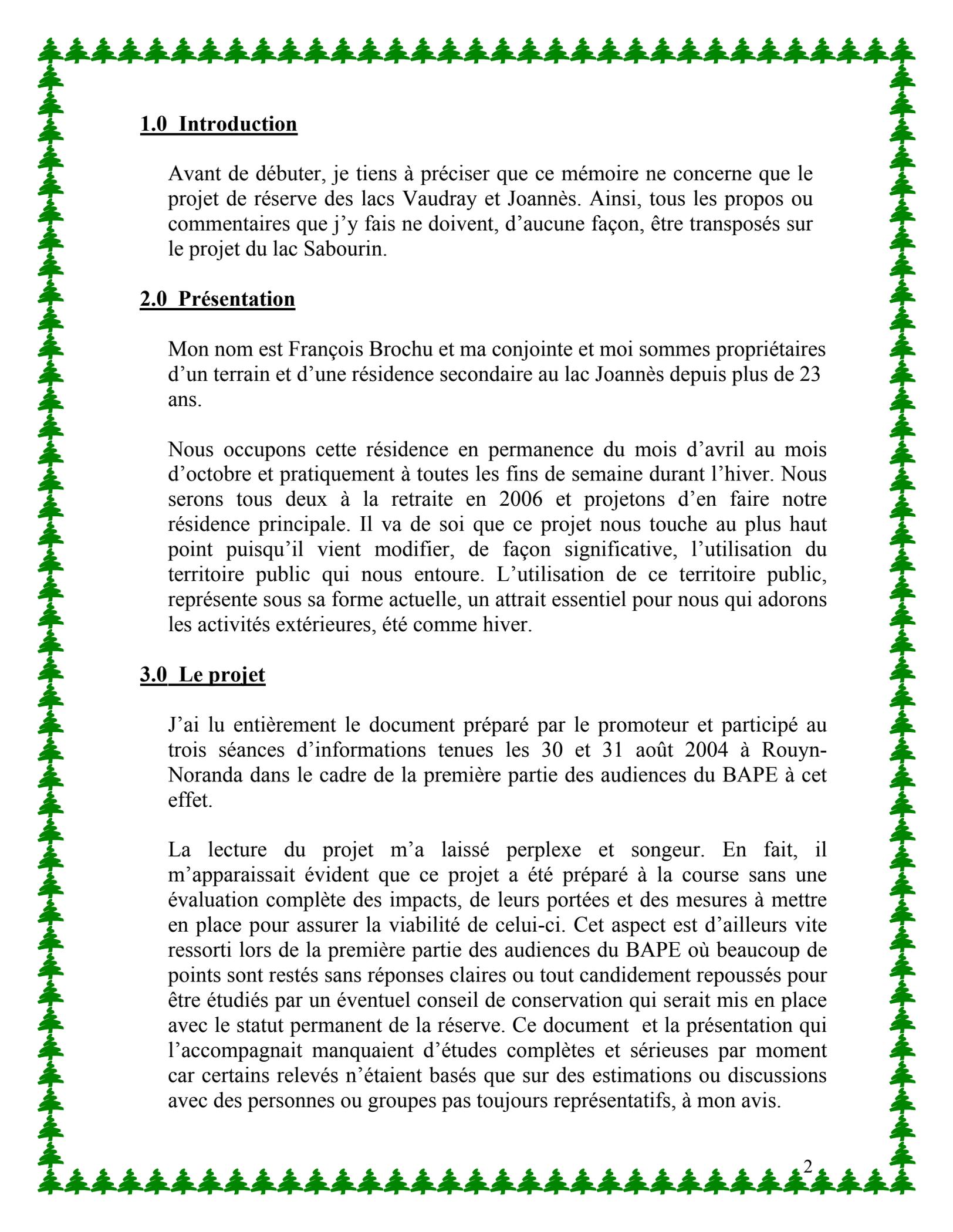


**MÉMOIRE À L'INTENTION DU BUREAU DE AUDIENCES
PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

**PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ DES LACS
VAUDRAY ET JOANNÈS ET DU LAC SABOURIN**

AUTEUR : FRANÇOIS BROCHU

2004-09-28



1.0 Introduction

Avant de débiter, je tiens à préciser que ce mémoire ne concerne que le projet de réserve des lacs Vaudray et Joannès. Ainsi, tous les propos ou commentaires que j'y fais ne doivent, d'aucune façon, être transposés sur le projet du lac Sabourin.

2.0 Présentation

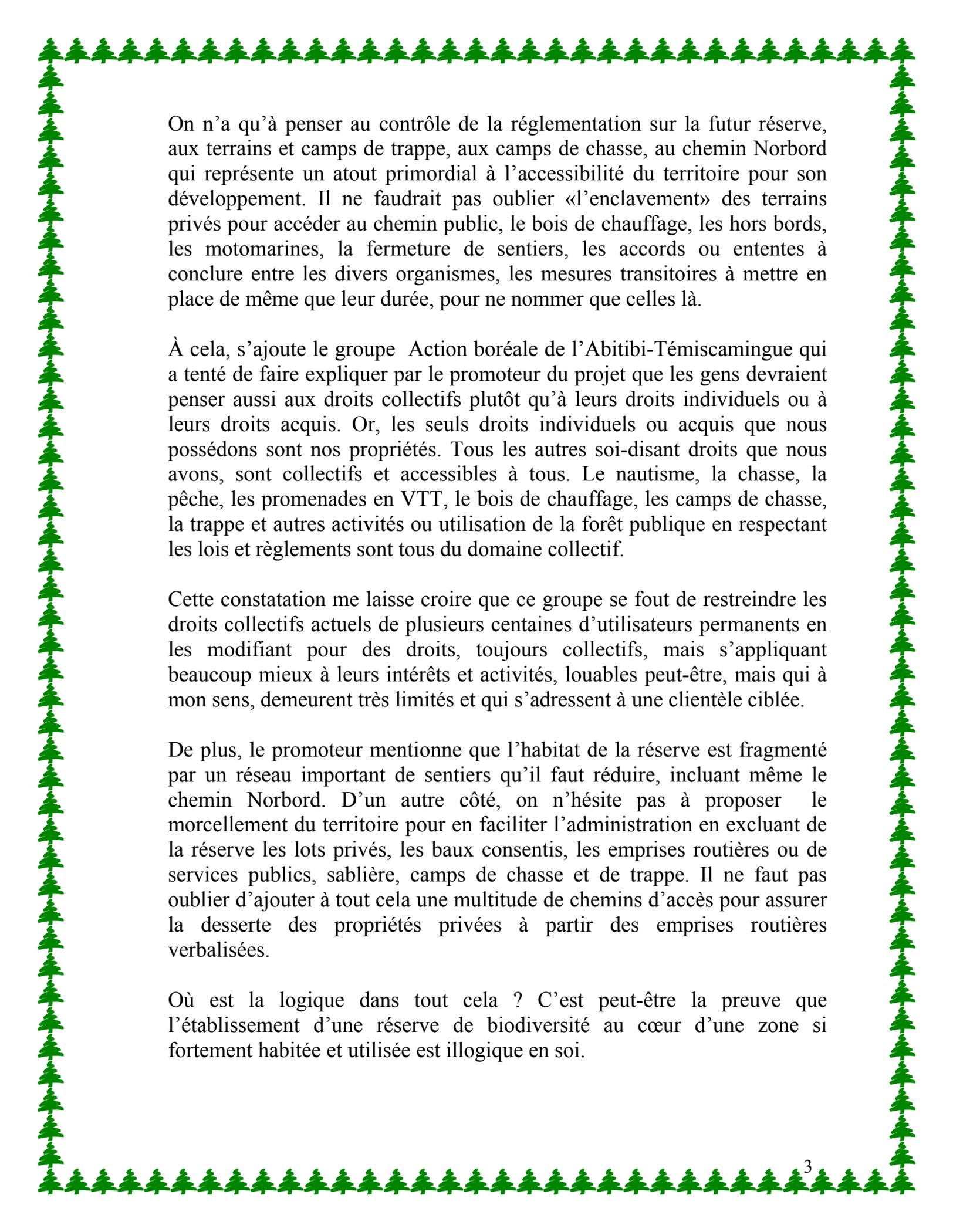
Mon nom est François Brochu et ma conjointe et moi sommes propriétaires d'un terrain et d'une résidence secondaire au lac Joannès depuis plus de 23 ans.

Nous occupons cette résidence en permanence du mois d'avril au mois d'octobre et pratiquement à toutes les fins de semaine durant l'hiver. Nous serons tous deux à la retraite en 2006 et projetons d'en faire notre résidence principale. Il va de soi que ce projet nous touche au plus haut point puisqu'il vient modifier, de façon significative, l'utilisation du territoire public qui nous entoure. L'utilisation de ce territoire public, représente sous sa forme actuelle, un attrait essentiel pour nous qui adorons les activités extérieures, été comme hiver.

3.0 Le projet

J'ai lu entièrement le document préparé par le promoteur et participé au trois séances d'informations tenues les 30 et 31 août 2004 à Rouyn-Noranda dans le cadre de la première partie des audiences du BAPE à cet effet.

La lecture du projet m'a laissé perplexe et songeur. En fait, il m'apparaissait évident que ce projet a été préparé à la course sans une évaluation complète des impacts, de leurs portées et des mesures à mettre en place pour assurer la viabilité de celui-ci. Cet aspect est d'ailleurs vite ressorti lors de la première partie des audiences du BAPE où beaucoup de points sont restés sans réponses claires ou tout candidement repoussés pour être étudiés par un éventuel conseil de conservation qui serait mis en place avec le statut permanent de la réserve. Ce document et la présentation qui l'accompagnait manquaient d'études complètes et sérieuses par moment car certains relevés n'étaient basés que sur des estimations ou discussions avec des personnes ou groupes pas toujours représentatifs, à mon avis.



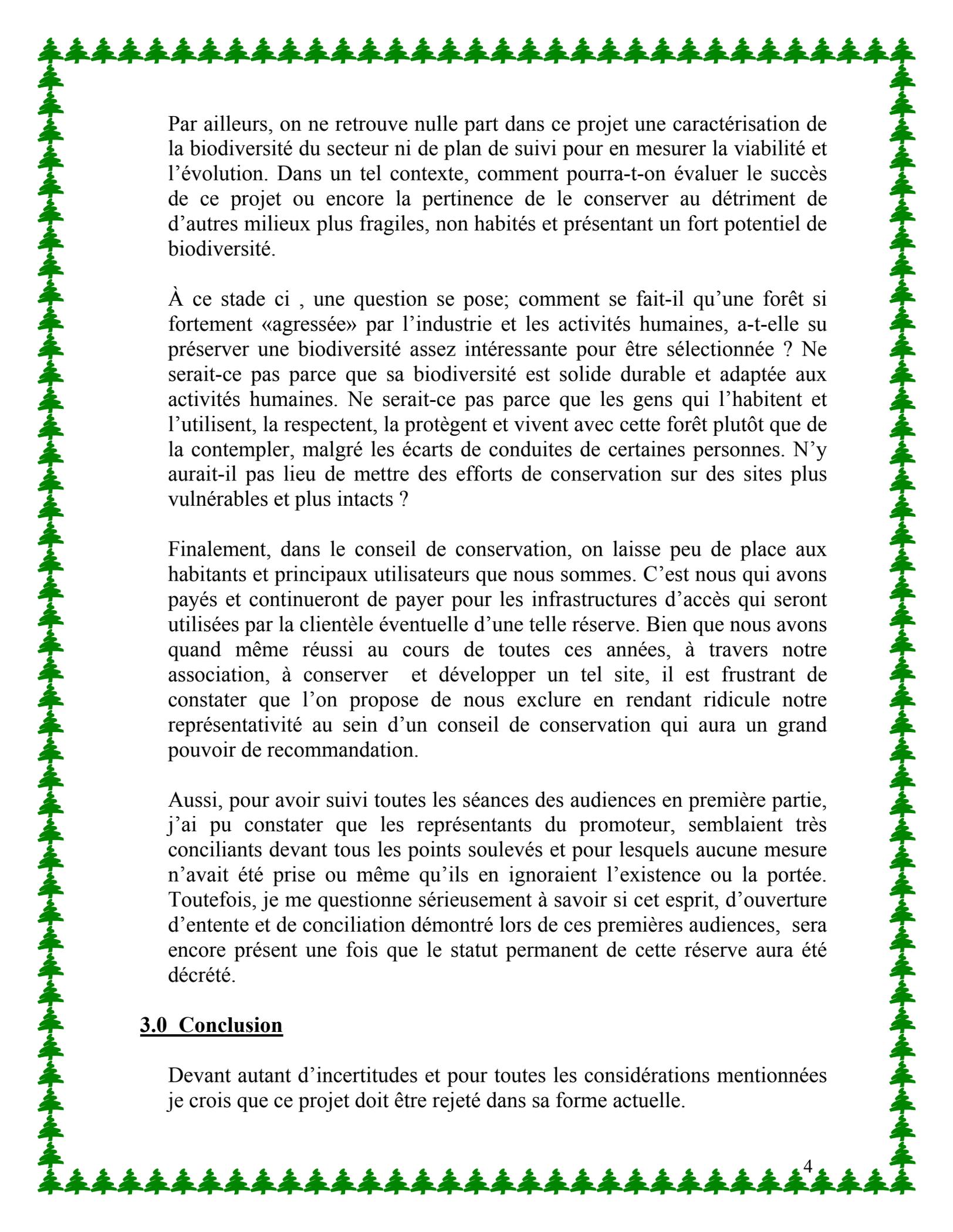
On n'a qu'à penser au contrôle de la réglementation sur la futur réserve, aux terrains et camps de trappe, aux camps de chasse, au chemin Norbord qui représente un atout primordial à l'accessibilité du territoire pour son développement. Il ne faudrait pas oublier «l'enclavement» des terrains privés pour accéder au chemin public, le bois de chauffage, les hors bords, les motomarines, la fermeture de sentiers, les accords ou ententes à conclure entre les divers organismes, les mesures transitoires à mettre en place de même que leur durée, pour ne nommer que celles là.

À cela, s'ajoute le groupe Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue qui a tenté de faire expliquer par le promoteur du projet que les gens devraient penser aussi aux droits collectifs plutôt qu'à leurs droits individuels ou à leurs droits acquis. Or, les seuls droits individuels ou acquis que nous possédons sont nos propriétés. Tous les autres soi-disant droits que nous avons, sont collectifs et accessibles à tous. Le nautisme, la chasse, la pêche, les promenades en VTT, le bois de chauffage, les camps de chasse, la trappe et autres activités ou utilisation de la forêt publique en respectant les lois et règlements sont tous du domaine collectif.

Cette constatation me laisse croire que ce groupe se fout de restreindre les droits collectifs actuels de plusieurs centaines d'utilisateurs permanents en les modifiant pour des droits, toujours collectifs, mais s'appliquant beaucoup mieux à leurs intérêts et activités, louables peut-être, mais qui à mon sens, demeurent très limités et qui s'adressent à une clientèle ciblée.

De plus, le promoteur mentionne que l'habitat de la réserve est fragmenté par un réseau important de sentiers qu'il faut réduire, incluant même le chemin Norbord. D'un autre côté, on n'hésite pas à proposer le morcellement du territoire pour en faciliter l'administration en excluant de la réserve les lots privés, les baux consentis, les emprises routières ou de services publics, sablière, camps de chasse et de trappe. Il ne faut pas oublier d'ajouter à tout cela une multitude de chemins d'accès pour assurer la desserte des propriétés privées à partir des emprises routières verbalisées.

Où est la logique dans tout cela ? C'est peut-être la preuve que l'établissement d'une réserve de biodiversité au cœur d'une zone si fortement habitée et utilisée est illogique en soi.



Par ailleurs, on ne retrouve nulle part dans ce projet une caractérisation de la biodiversité du secteur ni de plan de suivi pour en mesurer la viabilité et l'évolution. Dans un tel contexte, comment pourra-t-on évaluer le succès de ce projet ou encore la pertinence de le conserver au détriment de d'autres milieux plus fragiles, non habités et présentant un fort potentiel de biodiversité.

À ce stade ci , une question se pose; comment se fait-il qu'une forêt si fortement «agressée» par l'industrie et les activités humaines, a-t-elle su préserver une biodiversité assez intéressante pour être sélectionnée ? Ne serait-ce pas parce que sa biodiversité est solide durable et adaptée aux activités humaines. Ne serait-ce pas parce que les gens qui l'habitent et l'utilisent, la respectent, la protègent et vivent avec cette forêt plutôt que de la contempler, malgré les écarts de conduites de certaines personnes. N'y aurait-il pas lieu de mettre des efforts de conservation sur des sites plus vulnérables et plus intacts ?

Finalement, dans le conseil de conservation, on laisse peu de place aux habitants et principaux utilisateurs que nous sommes. C'est nous qui avons payés et continueront de payer pour les infrastructures d'accès qui seront utilisées par la clientèle éventuelle d'une telle réserve. Bien que nous avons quand même réussi au cours de toutes ces années, à travers notre association, à conserver et développer un tel site, il est frustrant de constater que l'on propose de nous exclure en rendant ridicule notre représentativité au sein d'un conseil de conservation qui aura un grand pouvoir de recommandation.

Aussi, pour avoir suivi toutes les séances des audiences en première partie, j'ai pu constater que les représentants du promoteur, semblaient très conciliants devant tous les points soulevés et pour lesquels aucune mesure n'avait été prise ou même qu'ils en ignoraient l'existence ou la portée. Toutefois, je me questionne sérieusement à savoir si cet esprit, d'ouverture d'entente et de conciliation démontré lors de ces premières audiences, sera encore présent une fois que le statut permanent de cette réserve aura été décrété.

3.0 Conclusion

Devant autant d'incertitudes et pour toutes les considérations mentionnées je crois que ce projet doit être rejeté dans sa forme actuelle.